



La Lettre d'Information



Pour vous informer

Notre commune dispose de plusieurs outils de communication pour vous tenir régulièrement informés :

Application Panneau Pocket

Notre commune vient de s'équiper de l'application « PanneauPocket ». Cette application, gratuite, anonyme et sans publicité vous permet de recevoir toutes nos informations, alertes et agenda directement sur votre téléphone, tablette ou ordinateur.



Retrouvez le guide d'application sur le fascicule ci-joint.

✓ Site internet

Notre site internet a été remis à jour au mois de février et conçu avec de nouvelles fonctionnalités pour être plus rapide, plus facile à naviguer, plus sécurisé et plus convivial. Grâce à un contenu axé sur l'information, il vous permet de redécouvrir votre commune sous tous ses aspects.



L'adresse reste inchangée : <http://www.dhuison-longueville.fr/>

✓ Page Facebook



Mairie de D'Huison-Longueville
Page Facebook

Vous disposez également de notre site Facebook :

<https://www.facebook.com/Mairie-de-DHuison-Longueville>

Vie Scolaire et Périscolaire

✓ Ecole

- L'augmentation continue des effectifs, environ 200 élèves à la prochaine rentrée, nous conduit à ouvrir une 8^{ème} classe. L'organisation des services périscolaires doit ainsi être adaptée :

- Horaires : 8 h 30 / 11 h 30 - 13 h 30 / 16 h 30
- Restauration en deux services

Malgré l'inflation et les coûts engendrés par cette nouvelle organisation, nous avons décidé de ne pas augmenter les tarifs de restauration pour ne pas pénaliser davantage les familles en cette période difficile.

- Depuis les vacances de Pâques, des travaux de réfection des pieds de mur sont en cours au sein du groupe scolaire. Ils se poursuivront jusqu'à la fin des grandes vacances.

✓ Centre aéré

Nous vous rappelons que vos enfants peuvent bénéficier des services des centres aérés de Boissy-Le-Cutté et de Baulne :

- Centre de loisirs de Boissy-Le-Cutté - Tél. : **01 69 23 34 74**
- Centre de loisirs de Baulne - Tél. : **01 64 57 60 71**

Une participation financière est accordée pour tout enfant scolarisé résidant dans la commune. Le solde du tarif appliqué reste à charge des familles.

Projet Antenne téléphonique

Afin d'assurer une meilleure couverture et pallier l'absence de certains opérateurs, une antenne va être prochainement installée par Orange sur le terrain des sports de la commune pour les quatre opérateurs : Free, SFR, Bouygues Télécom et Orange.

L'emplacement, le type d'antenne et la couleur ont été validés par le Parc Régional Naturel du Gâtinais.

La téléphonie mobile fait partie de notre vie quotidienne. Plus de 40 000 antennes relais en services assurent la couverture du territoire en 2G, 3G, 4G et 5G et le développement se poursuit afin de garantir le bon fonctionnement des réseaux mobiles*.



Les téléphones mobiles mais aussi les objets connectés ne pourraient pas fonctionner sans ces installations.

Ainsi, la qualité des services mobiles et des usages associés, dépend du nombre d'antennes et de leur répartition sur le territoire.

La loi encadre strictement le déploiement et le fonctionnement des antennes relais. Orange est par ailleurs tenue, à l'égard de l'Etat, de respecter de nombreuses obligations notamment en matière de couverture de la population, de qualité et de disponibilité du service mobile.

Défibrillateurs

Depuis le 5 juin, un défibrillateur a été installé sur la façade de la mairie. Il est utilisable par tous en cas d'urgence.

Un deuxième appareil, à vocation scolaire et associatif, sera mis à disposition des enseignants en temps scolaire et des responsables d'association lors de manifestations sur la commune.



DÉROULEMENT D'UNE INTERVENTION

- Le patient réagit-il ?
- Appelez les services d'urgence !
- Munissez-vous d'un DAE.
- Posez le DAE sur le sol. Ouvrez le couvercle.
- Enlevez les vêtements. Dénudez le thorax.
- Placez les électrodes.
- Ne touchez pas le patient.
- Si nécessaire, le DAE administre automatiquement le choc.
- Si un appareil de RCP est disponible, positionnez-le.
- Suivez les invites du DAE. Administrez les compressions.
- Si le système vous y invite, administrez les insufflations.

DAE automatisé
CARDIAC science
 Cardiac Science et Echigo Shokido Heart sont des marques commerciales de ZOLL Medical Corporation.
 Copyright © 2021. Tous droits réservés.
 www.aed.com

70-02105-11 A



Les finances communales

Budget municipal

Plusieurs documents rythment notre processus budgétaire : le débat d'orientation budgétaire, même s'il n'est obligatoire que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le budget primitif, les décisions modificatives en cours d'année lorsqu'elles sont nécessaires, le compte de gestion établi par le comptable public et enfin le compte administratif, ces deux derniers présentant les opérations budgétaires de l'exercice écoulé.

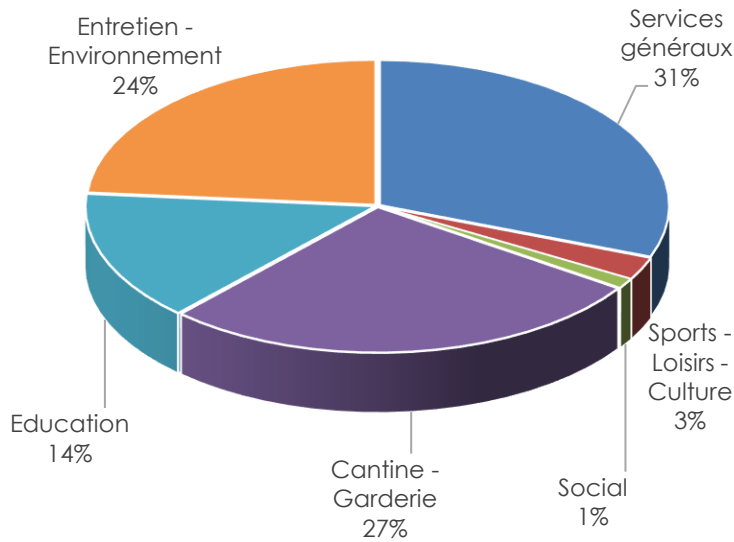
Compte administratif et compte de gestion 2022

A la clôture de l'exercice budgétaire, le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité. Il certifie de la bonne application du budget primitif en reprenant toutes les recettes et les dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'année écoulée.

Parallèlement au compte administratif, le compte de gestion est quant à lui un document élaboré par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il est soumis à l'approbation du conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif.

Le compte administratif et le compte de gestion ont été votés à l'unanimité par le conseil municipal en séance du 13 avril 2023.

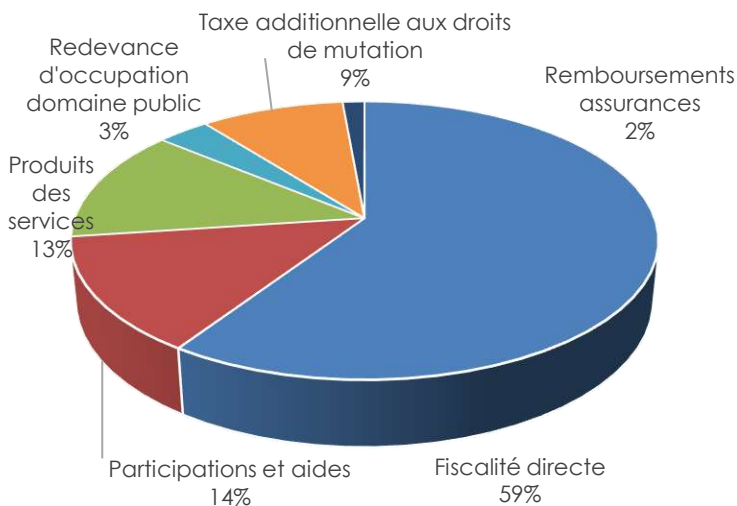
Dépenses de fonctionnement 2022 : 751 504,44 €



● Services généraux	231 344,37 €
Chauffage, électricité (mairie), carburants, fournitures administratives, contrats de maintenance, publications, téléphone, entretien matériel informatique, salaires, impôts et taxes.	
● Sports - Loisirs - Culture	18 898,25 €
Subventions aux associations, activités culturelles, fêtes et cérémonies.	
● Social	8 592,80 €
Subventions CCAS et Téléthron.	
● Cantine - Garderie	206 198,01 €
Restauration, salaires, eau, électricité, chauffage, fournitures d'entretien et d'animations.	
● Education	108 832,18 €
Fournitures scolaires, eau, électricité, chauffage, fournitures d'entretien, salaires, RASED, Caisse des Ecoles, Médiathèque.	
● Entretien - Environnement	177 638,83 €
Fournitures et entretien (des bâtiments, du matériel et de la voirie), salaires, subvention Parc Naturel Régional du Gâtinais.	

Nous enregistrons un plus grand nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire (+5%) avec 18 147 repas servis ainsi qu'une hausse des dépenses de fonctionnement liée à l'augmentation des coûts de fournitures d'énergie (gaz, électricité).

Recettes de fonctionnement 2022 : 993 206,06 €



● Fiscalité Directe	587 970,00 €
Taxe d'habitation, foncière, attributions de compensations.	
● Participations et aides	123 074,62 €
Dotations et subventions Etat.	
● Produits des services	128 018,31 €
Cantine, garderie, cimetière, publicité.	
● Redevance d'occupation domaine public	48 137,51 €
Taxe sur les pylônes, ERDF, GRDF	
● Taxe additionnelle aux droits de mutation	103 703,62 €
Taxe perçue lors de la vente de biens immobiliers.	
● Remboursements assurances	2 302,00 €
Remboursement salaires (agent en longue maladie), sinistres.	

Pour la deuxième année consécutive, nous observons une augmentation des droits de mutation et des taxes de cession sur les terrains constructibles (+20%).

Les investissements 2022

	Montant		
Refonte du site internet	1 920,00€		
Peinture extérieure au groupe scolaire	17 458,80€		
Extension dortoir (crépi)	5 178,00€		
Rideaux groupe scolaire	2 508,00€		
Enrobés à froid des rues suite aux travaux d'enfouissement des réseaux	61 095,60€	Dépenses investissement	121 076,57 €
Panneaux de signalisation	1 394,18€	Remboursement emprunts	51 746,54 €
Eclairage rue de la roche cornue	11 642,39€	Opérations d'ordre	0,00 €
Eclairage rue de l'île	10 719,98€	Total des dépenses	172 823,11 €
Ordinateurs portables (école, mairie)	1 460,80€		
Achat mobiliers (groupe scolaire, médiathèque)	1 893,86€		
Achat matériels service technique	774,80€		
Matériels divers groupe scolaire	1 520,16€		

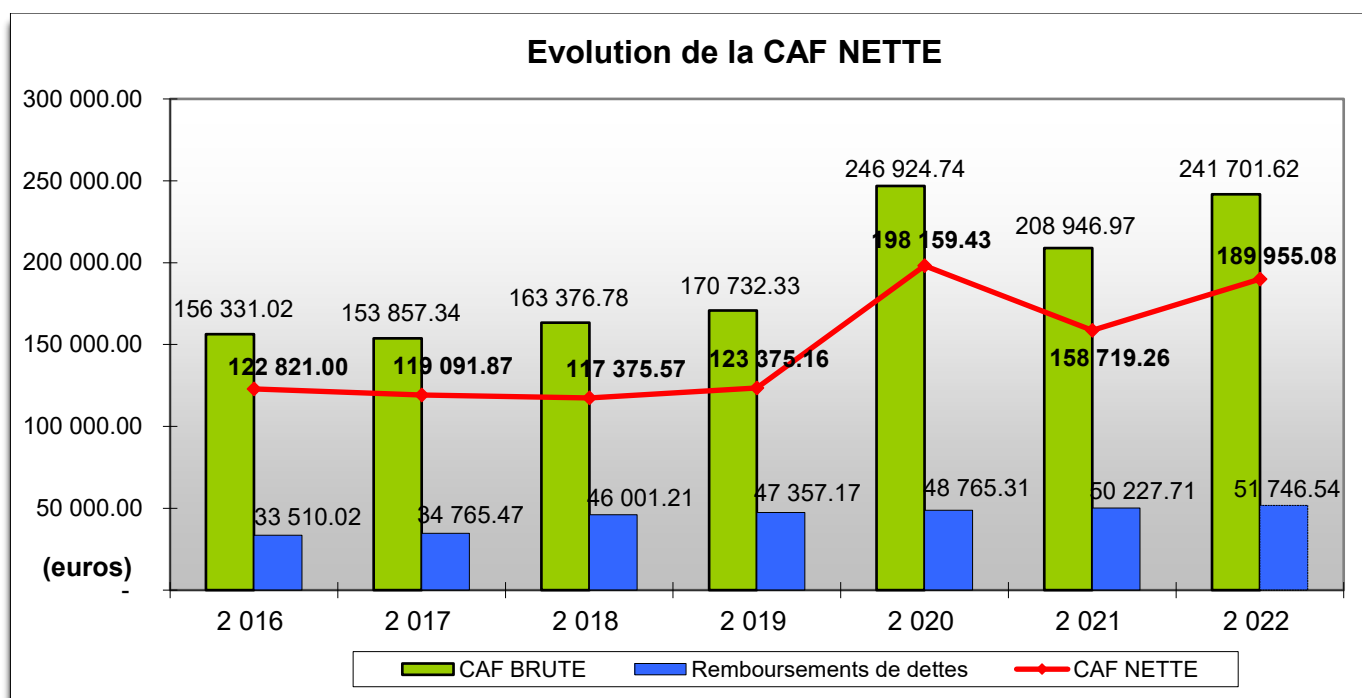
Les Restes A Réaliser (R.A.R.) concernent : en dépenses, des crédits restant à utiliser en investissement sur des travaux démarrés mais pas terminés, en termes d'exécution ou de paiement et en recettes des subventions allouées à la commune mais pas encore encaissées.

Restes à réaliser dépenses	
Frais d'étude – Extension du groupe scolaire	21 490,00 €
Achats de terrains	18 080,00 €
Travaux d'isolation de l'espace culturel et salle du conseil	24 635,00 €
Remplacement des menuiseries salle du conseil	37 728,74€
Gravillonnage des allées du cimetière	23 424,00 €
Parking pour les Personnes à Mobilités Réduites au cimetière et à l'église	18 280,80 €
Matériel et outillage d'incendie	9 310,85 €
Packs illuminations	9 000,00 €
Vidéoprotection église	8 304,00 €
Supports vélos	2 200,80 €
Remplacement standard mairie	4 288,00 €
TOTAL	176 742,19 €

Restes à réaliser recettes (Subventions)	
Département – achats de terrains	9 000,00 €
Région – Supports vélos	1 283,80 €
DETR – Isolation de l'espace culturel et salle du conseil	25 984,90 €
TOTAL	36 268,70 €

Le résultat de clôture 2022

Compte administratif 2022			
Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	751 504,44 €	Dépenses	172 823,11 €
Recettes	993 206,06 €	Recettes	316 490,50 €
Résultat 2022	241 701,62 €	Résultat 2022	143 667,39 €
Reprise résultat 2021	302 047,62 €	Reprise résultat 2021	-93 121,44 €
Résultat cumulé	543 749,24 €	Résultat cumulé	50 545,95 €
		Restes à réaliser Dépenses	176 742,19 €
		Restes à réaliser Recettes	36 268,70 €
		Résultat définitif	-89 927,54 €



En maîtrisant les équilibres entre les recettes et les dépenses, la commune développe sa capacité d'autofinancement (CAF) et donc son épargne.

La CAF nette résulte du solde positif entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, moins les frais financiers et le capital de la dette à rembourser.

Cet excédent permet d'apprécier la capacité de la commune à se désendetter ou à investir. Grâce à lui, la collectivité peut financer des opérations d'investissement avec ses propres ressources.

Le budget primitif 2023

Il s'agit d'un document prévisionnel qui retrace aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année à venir.

Il est divisé en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement est constituée :

- Des dépenses courantes et récurrentes (frais de personnel, chauffage, électricité, etc.) nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus.

Y figure aussi le remboursement des intérêts des emprunts.

- Des recettes, fiscales, les dotations et participations de l'État ainsi que les recettes d'exploitation des services (restauration scolaire, périscolaire, cimetières, etc.).

Les Taux de fiscalité directe varient en fonction des décisions prises dans la loi de finances annuelle.

Pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation a été supprimée en 2020. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement a été de 30 % en 2021 et de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La section d'investissement intéresse essentiellement :

- Les opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux.

- Les travaux de voirie.

- Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement.

Les recettes proviennent essentiellement des subventions spécifiques de l'État ou d'autres collectivités (Région, Département, Communauté de commune) et de l'autofinancement (excédents de gestion).

Le budget primitif a été voté à l'unanimité lors du conseil municipal du 13 avril 2023.

Les taxes locales

La loi de finances pour 2023, publiée le 31 décembre 2022, a introduit un certain nombre de mesures fiscales, entre autres une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui s'élève à +7,1% en 2023.

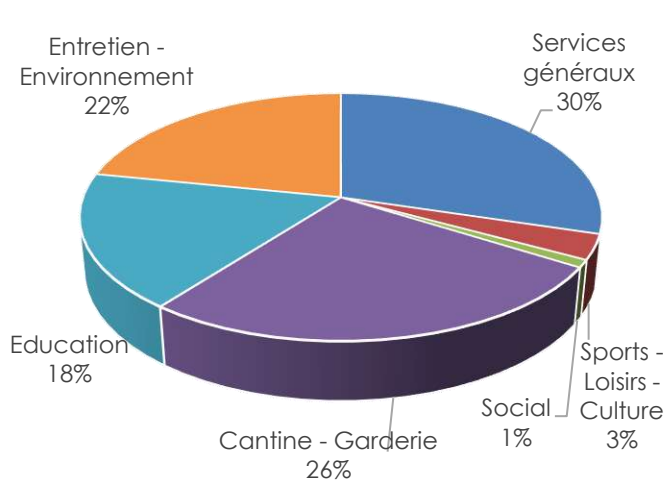
Depuis le 1er janvier 2023, seuls les propriétaires de résidence secondaire sont redevables de la taxe d'habitation sur ce logement. Elle est calculée de la même manière que l'était la taxe d'habitation pour les résidences principales (taux de 2019).

Concrètement, en 2023, la base de calcul de la taxe foncière augmentera de 7,1%. Cette revalorisation concernera aussi la base de calcul de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Dans le contexte actuel, et pour ne pas alourdir davantage les charges des ménages, le conseil municipal a validé les travaux de la commission finances et décidé de ne pas réévaluer le taux des différentes taxes.

Art. 73111	Taxes 2022			Taxes 2023		
	Bases prévisionnelles	Taux	Montants	Bases prévisionnelles	Taux	Montants
Foncier bâti	1 576 000,00 €	28,73%	452 785,00 €	1 721 000,00 €	28,73%	494 443,00 €
Foncier non bâti	39 400,00 €	48,6%1	19 152,00 €	42 600,00 €	48,61%	20 708,00 €
Taxe habitation				133 982,00 €	8,36 %	11 201,00 €
Total produit fiscal			471 937,00 €			526 352,00 €

Dépenses de fonctionnement 2023 : 1 640 829,30 €

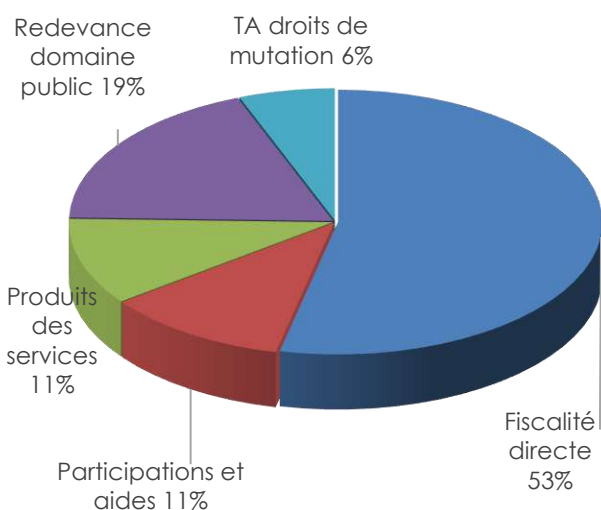


● Services généraux	276 024,57 €
● Sports- Loisirs -Culture	30 292,00 €
● Social	9 100,00 €
● Cantine - Garderie	246 635,00 €
Restaurant scolaire :	199 230,00 €
Garderie :	47 405,00 €
● Education	164 531,00 €
Ecole :	103 038,00 €
Médiathèque :	56 208,00 €
Périscolaire :	5 285,00 €
● Entretien - Environnement	202 744,00 €
Entretien / service technique :	127 330,00 €
Voirie :	66 150,00 €
Église :	9 014,00 €
Cimetière :	250,00 €

A ces dépenses vient s'ajouter la somme de 711 502,73 € destinée à équilibrer les dépenses et les recettes de fonctionnements (virement à la section d'investissement).

Pour 2023, les dépenses de fonctionnement ont volontairement été augmentées pour intégrer la hausse, déjà constatée, de nombreuses fournitures et services : fournitures d'entretien, d'énergie ou autres. Pour la prévision budgétaire « énergie » (électricité et gaz), nous avons dû prévoir un montant de 120 000€ tout en intégrant le dispositif « Amortisseur électricité » mis en place par l'Etat, soit une augmentation de 320%. Nous avons dû intégrer les coûts liés à l'ouverture d'une 8^{ème} classe au sein de notre groupe scolaire.

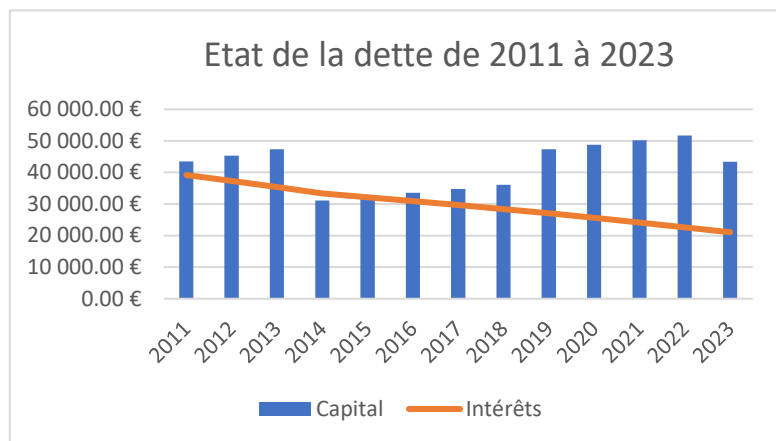
Recettes de fonctionnement 2023 : 1 640 829,30 €



● Fiscalité Directe	635 427,00 €
Taxe d'habitation, foncière, attributions de compensations.	
● Participations et aides	133 711,00 €
Dotations et subventions Etat.	
● Produits des services	126 121,67 €
Cantine, garderie, cimetière, publicité.	
● Redevance d'occupation domaine public	221 747,93 €
Taxe sur les pylônes, ERDF, GRDF	
● Taxe additionnelle aux droits de mutation	70 000,00 €
Taxe perçue lors de la vente de biens immobiliers.	

Reprise du résultat de clôture de 2022 : 453 821,70 €

Evolution des dettes et charges financières



Deux emprunts ont été contractés pour la construction du groupe scolaire « Les Frères Lumière » d'un montant de 500 000,00 € chacun, l'un en 2006, pour une durée de 30 ans, l'autre en 2011 pour une durée de 20 ans. En 2018, un nouvel emprunt a été contracté suite à l'achat du tracteur à un taux de 0.02% pour une durée de 5 ans.

Intérêts du capital payés en 2022 : 22 645,28€
 Capital remboursé en 2022 : 51 746,54€

Section d'investissement 2023 : 909 788,00 €

La section investissement a été équilibrée à hauteur de 909 788,00 €

Principales dépenses d'investissement 2023 :

Voirie	1 000,00 €	Création de deux ilots de voirie
	100 000,00 €	Création d'un parking en Evergreen rue de l'égalité
	36 284,40 €	Création d'un trottoir et d'un chemin d'accès à la piste cyclable Route de La Ferté-Alais
	10 000,00 €	Sécurisation rue de l'île
	32 000,00 €	Réfection de voirie
	16 080,00 €	Remplacement de 20 lanternes
Sécurité	1 500,00 €	Panneaux de signalisation
	2 000,00 €	Achat d'illuminations
	10 000,00 €	Vidéoprotection
Matériels	25 000,00 €	Achat de camion benne
	9 471,60 €	Matériels informatiques groupe scolaire
	5 376,28 €	Mobiliers groupe scolaire
	1 260,00 €	Logiciel gestion de la médiathèque
	515,58 €	Standard mairie
	2 000,00 €	Service technique
	7 000,00 €	Lave-vaisselle groupe scolaire
	3 300,00 €	Fourniture et pose d'une centrale renouvellement d'air au groupe scolaire
Général	20 001,00 €	Achats de terrains pour futurs projets
Bâtiments	2 811,11 €	Rénovation énergétique salles d'activités
	1 569,64 €	Rénovation énergétique salle polyvalente
	60 160,69 €	Isolation en partie des murs extérieurs espace culturel
	10 000,00 €	Réserve pour travaux non prévus bâtiments
	15 000,00 €	Rénovation peinture groupe scolaire
	15 000,00 €	Clôture atelier
Remboursement capital	43 382,02 €	
Reste à réaliser	176 742,19 €	
		Subventions à percevoir dont reste à réaliser : 42 555,32 €



Le Centre Communal d'Action Sociale

Collecte alimentaire

En partenariat avec les élèves et leurs enseignants, le CCAS va organiser courant octobre une collecte de produits de première nécessité (alimentaires et d'hygiène). Le bénéfice de cette action sera redistribué à l'association « Panier Solidaire » du secteur de la Ferté-Alais.

Accueil administratif - Rappel

Nous vous rappelons qu'au-delà des permanences organisées avec les différents organismes au sein de l'Espace France Services, afin de maintenir un service de proximité avec nos administrés, une convention a été signée entre notre CCAS et la CCVE.

Depuis début janvier 2023, une permanence itinérante de l'Espace France Services a lieu le deuxième jeudi matin de chaque mois, au sein de la mairie. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site : <https://valessonne.fr/actualites/lespace-france-services-du-val-dessonne-se-deplace-dans-votre-commune>

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter la mairie au : **01 69 23 10 10**.



Ateliers d'échange de pratique numérique

Afin de développer la pratique usuelle du numérique, la CCVE étudie la possibilité d'une itinérance d'ateliers d'échange de pratique numérique. Ceux-ci auraient vocation de permettre aux habitants du Val d'Essonne, notamment de D'Huisson-Longueville, d'utiliser l'outil numérique lors de rencontres régulières. Nous vous tiendrons informés ultérieurement.

Registre recensement des personnes fragiles



Nous vous rappelons que, dans le cadre de la mise en place d'un dispositif national relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées, le CCAS dispose d'un registre de recensement des personnes âgées (+ 65 ans), handicapées ou présentant des problèmes de santé, qui se sont fait connaître.

Ce registre, confidentiel, est notamment exploité durant l'été lors du déclenchement **du plan canicule** mais a également vocation à être utilisé à l'occasion de crise sociale de tout type.

L'inscription à ce registre est facultative ; elle peut se faire par mail, courrier ou simple appel téléphonique en mairie au : **01 69 23 10 10**.

Repas de Noël

La date du prochain repas de fin d'année est fixée au samedi 16 décembre 2023.

Téléassistance

Il s'agit d'un dispositif du Conseil départemental de l'Essonne. Ce **terminal de téléassistance installé au domicile**, muni d'un émetteur portatif, permet, à partir d'une simple pression, d'entrer en contact avec une centrale d'écoute qui apporte aide et réconfort. Si vous avez besoin de parler, vous êtes victime d'une chute, d'un malaise, d'une agression, un chargé d'écoute et d'assistance vous répond 24h/24, 7 j/7 et déclenche le passage des services de secours si nécessaire. Pour en bénéficier, vous devez déposer une demande auprès du CCAS. Celui-ci effectue toutes les démarches administratives pour votre adhésion auprès de VITARIS, partenaire du Conseil départemental de l'Essonne.

Le coût de ce dispositif **est désormais de 6,96 € par mois, hors options** (détecteur de monoxyde de carbone, détecteur de surveillance de vie, détecteur de fuite de gaz, etc.). **Il est pris en charge à 100%** (hors options) par le Département **sous certaines conditions**. Pour plus d'informations, merci de contacter la mairie au **01 69 23 10 10**.

Rappel des règles de bien-vivre

✓ *Nuisances sonores*

Comme chaque année, il nous paraît important en cette période estivale de rappeler que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils à moteur thermique ou électrique, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, etc. ne peuvent être effectués que durant les horaires suivants (en dehors de ceux-ci, l'usage de ces machines est interdit) :

- Du **lundi au vendredi, de 8 h à 20 h**
- Le **samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h**
- Le **dimanche** et les **jours fériés, de 9 h à 12 h**

	Avant 8h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	Après 20h
Lundi														
Mardi														
Mercredi														
Jeudi														
Vendredi														
Samedi														
Dimanche														

Par ailleurs, veillez également à ne pas occasionner des nuisances sonores lors de vos activités en extérieur et lors de rassemblements amicaux ou familiaux, notamment le soir, ainsi qu'aux bruits générés par vos véhicules (quads, motos, voitures, etc. moteur tournant pendant une longue durée) ou par des aboiements continus de vos chiens. Le tapage nocturne est interdit.

✓ *Brûlage des déchets*

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental de l'Essonne interdit le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tout autre déchet y compris les déchets verts. Ces brûlages, de par les odeurs et les fumées qu'ils dégagent, sont à l'origine de troubles de voisinages. Ils sont également une source d'émission importante de substances polluantes.

✓ *Entretien des devants de maison*

La municipalité est soucieuse de maintenir la commune en un état satisfaisant, mais il est important que chacun participe à son niveau afin d'entretenir régulièrement son devant de maison, d'autant que nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires, ce qui rend la tâche plus chronophage.

✓ *Dépôts sauvages*

Parce que les dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages, qu'ils occasionnent un risque d'incendie, de blessure, d'intoxication, etc. et qu'ils provoquent des nuisances visuelles et olfactives, il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue ou dans la nature.

Entretien des rives ou cours d'eau

Le SIARCE – Syndicat des d'eaux – a réalisé un guide d'entretien des rives ou cours d'eau à l'usage des riverains. Il est disponible en consultation et téléchargeable sur notre site internet : https://www.siarce.fr/IMG/pdf/plaq_entretien_des_cours_d_eau_nov_2022_light.pdf

Ce guide vise à présenter les enjeux et les travaux liés à l'entretien de la rivière Essonne et entend également rappeler les bonnes pratiques à mettre en œuvre, sachant que l'entretien de la parcelle, jusqu'à la moitié du lit, et de la végétation des berges relève de la responsabilité des propriétaires riverains, à savoir :

- Entretien de la végétation rivulaire (abattage, élagage)
- Enlèvements d'arbres tombés en travers du cours d'eau
- Enlèvement des déchets dans le lit du cours d'eau
- Faucardage des végétaux aquatiques
- Enlèvement des espèces invasives - Plantations d'arbustes et héliophytes pour lutter contre l'érosion

Rappel des règles de sécurité

✓ *Vigilance cambriolage*

Nous vous rappelons que l'Opération Tranquillité Vacances est active toute l'année. Elle entraîne le passage de patrouilles de gendarmerie pendant votre absence. Ce dispositif, gratuit, est l'un des outils mis à votre disposition dans le cadre de la lutte contre les cambriolages. Pour vous y inscrire :

http://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf

✓ *Numéros d'urgence*



Environnement

✓ *Journée Nettoyons la nature*

Pour sa 28ème édition, sous l'impulsion de la Commission Chemins-Sentiers-Environnement, notre opération « **Essonne Verte, Essonne Propre** » se déroulera le samedi 23 septembre 2023. Nous vous attendons nombreuses et nombreux, à 9 h 00, aux ateliers municipaux pour participer à cette matinée de nettoyage de la nature.

L'objectif de cette opération est l'éducation à l'écocitoyenneté (respect du cadre de vie, lutte pour la réduction des déchets...) et la valorisation de nos milieux naturels.

✓ *Lutte contre les insectes nuisibles*

- *Le frelon asiatique*

Sa particularité est de s'attaquer aux insectes pollinisateurs et de tuer de nombreuses abeilles dans leur ruche. Le stress engendré par l'attaque provoque le déclin de colonies entières d'abeilles. Attention : la destruction d'un nid de frelons asiatiques est particulièrement dangereuse. Vous ne devez pas intervenir vous-même pour des raisons de sécurité ! **+ d'infos** sur le site : <http://frelonasiatique.mnhn.fr/>

- *Le moustique-tigre*

Il doit son nom à ses rayures noires et blanches ; il agit le jour, et non la nuit, et sa piqûre n'est pas indolore. **Il est présent en Essonne, peu actif** mais dans certaines conditions très particulières, il peut être vecteur de virus. **Pour éviter sa prolifération**, éliminez les endroits où l'eau peut stagner. Il est important de **signaler** la présence du **moustique tigre** : signalement-moustiques.anses.fr

CCVE - Informations utiles

✓ *Inscriptions transports scolaires*

Les inscriptions aux transports scolaires pour l'année scolaire : 2023/2024 sont ouvertes :

- Lignes régulières à vocation scolaire (Carte OPTILE) : depuis le lundi 12 juin
- Pour les Circuits spéciaux scolaires (Carte SCOL'R) : depuis le lundi 19 juin

Pour trouver votre ligne : <https://valessonne.fr/pages/des-transports-adaptes-pour-tous>

✓ *Changement numérotation de ligne*

Les lignes de bus sur le réseau Essonne Sud Est changent de numéro dès cet été !



Retrouvez toutes les informations sur le site : <https://valessonne.fr/actualites/les-lignes-de-bus-de-votre-territoire-essonne-sud-est-changent-de-numero-des-cet-ete>

PNR - Inventaire des vergers et vignes

Notre commune a répondu positivement à la proposition du Parc naturel régional du Gâtinais français pour réaliser, cette année, l'inventaire de notre patrimoine fruitier (arbres fruitiers et vigne).

Pour ce faire, Monsieur DROCOURT Sylvain, spécialiste des arbres fruitiers, sera amené à parcourir l'ensemble de notre commune entre août et fin octobre 2023 afin de faire l'inventaire des vergers visibles depuis l'espace public.

Aidez-nous à enrichir cet inventaire en nous apportant des renseignements sur l'histoire du village en lien avec les fruitiers (cidre, anecdotes, recettes, souvenirs,...) ou tout simplement en permettant à Monsieur DROCOURT d'accéder à vos arbres. A chaque visite, Monsieur DROCOURT pourra vous apporter des conseils sur vos fruitiers.

Pour plus d'informations ou pour prendre rendez-vous avec notre pomologue expert, contactez la Mairie au : **01 69 23 10 10** ou Madame Maratrat Julie, technicienne au Parc naturel régional au : **01 64 98 23 27**.

Tourisme - Que faire autour de chez soi

✓ Guide Tourisme CCVE

Afin de découvrir les bonnes adresses, les circuits de randonnée, sites culturels et de loisirs, le guide du tourisme en Val d'Essonne (<https://valessonne.fr/pages/le-guide-du-tourisme>) sera votre meilleur allié lors de votre escapade !

✓ Guide Été Le Républicain

Ce guide, consultable sur le site internet : <https://www.le-republicain.fr/culture-loisirs> permet aux essonnais de découvrir les rendez-vous de l'été, le patrimoine, les loisirs, etc. de leur département.



Vie culturelle

Le 13e Salon d'Art se tiendra à l'espace culturel les **vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 octobre 2023**.

Deux invités viendront honorer nos cimaises : Critch pour la peinture et Gilles Chabrerie pour la sculpture.

En collaboration avec l'association Bold'art, nous vous proposerons :

- les œuvres d'artistes confirmés et une section de petits formats afin de rendre accessible à tous l'acquisition d'une œuvre originale.
- Le salon junior exposera dans un espace dédié, les dessins des enfants de l'école Les frères Lumière qui exploreront avec leurs enseignants le thème "À la manière de..."
- Le vendredi, les enfants de chaque classe visiteront l'exposition et pourront bénéficier des explications des invités d'honneur et d'artistes présents.

Prenez date, nous vous espérons nombreux !



Vie associative

Forum des associations

Le traditionnel forum des associations se tiendra le dimanche 10 septembre, à partir de 14 h, sur la Pelouse de la Boissière. Ce sera l'occasion de retrouver les membres des diverses associations qui dynamisent la vie de notre village :

- ✓ **A.S.D.L.** : Association Sportive D'Huison-Longueville
- ✓ **A.A.A.** : Amicale Accueil Amitiés
- ✓ **Bold'Art** : Association artistique
- ✓ **Comité des Fêtes**
- ✓ **DHL AMM** : Initiation sports de combats et Arts Martiaux Mixtes
- ✓ **Dream Team Miaou** : Sports adaptés
- ✓ **H²O** : Histoire, Héritages, Origines
- ✓ **Le Club du Soleil de l'Essonne** : Camping naturiste
- ✓ **Les Jardiniers en Essonne**
- ✓ **Pétanque**
- ✓ **Randscouts & Randguides**
- ✓ **Société de chasse**
- ✓ **Yoga**

Un stand vous permettra également de découvrir le dispositif «**Rezo Pouce**», réseau d'auto-stop organisé de proximité en France. Déployé en lien avec les collectivités publiques, le dispositif vise à répondre aux besoins en mobilité des personnes en structurant, organisant et sécurisant la pratique de l'auto-stop en zone rurale ou périurbaine.





Etat civil

Ils sont nés :

Anélia COURTOIS ARNOU, le 30 décembre 2022
Sanna DE OLIVEIRA MICKELSEN, le 24 janvier 2023
Naël RANFAING, le 15 mars 2023
Léna GOUBEAU, le 31 mars 2023
Sacha CARREIRA FISCHER, le 23 mai 2023

Ils nous ont quittés :

Madame Huguette DENIZE, le 1^{er} janvier 2023 (89 ans)
Monsieur Michel SANDARNAUD, le 09 janvier 2023 (89 ans)
Madame Renée GUIDICI, le 15 janvier 2023 (89 ans)
Madame Monique QUIQUERET, le 24 janvier 2023 (90 ans)
Monsieur Jean-Claude AUBLIN, le 20 mars 2023 (71 ans)
Monsieur Michel MILLOU, le 16 avril 2023 (85 ans)
Madame Mireille POIDEVIN, le 26/05/2023 (88 ans)



Agenda de rentrée

Août

- Samedi 26 : Conférence sur les hérissons - Espace culturel (Jardiniers en Essonne)

Septembre

- Samedi 9 et dimanche 10 : Fête du village - Pelouse de la Boissière (Comité des Fêtes)
- Dimanche 10 - 14 h : Forum des Associations - Pelouse de la Boissière (Commune)
- Samedi 23 : Matinée nettoignons la nature "Essonne verte, Essonne propre" (Commune)

Octobre

- Vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 : Salon d'Art - Espace culturel (Commission culture et Bold'Art)
- Samedi 7 et dimanche 8 : Broc Land - Pelouse de la Boissière (Comité des Fêtes)

Novembre

- Dimanche 26 : Marché de Noël (Comité des Fêtes)

Le maire et son équipe vous souhaitent de belles vacances

Mairie de D'Huison-Longueville - Tel : 01 69 23 10 10 - Mail : mairie.dhl@wanadoo.fr

Site Internet : www.dhuison-longueville.fr -  Mairie de D'Huison-Longueville

Horaires de la mairie :

Lundi, vendredi : 8 h 30 à 12 h et de 15 h 30 à 18 h

Mardi : 15 h 30 à 18 h / Mercredi : ouvert sur RV de 8 h 30 à 12 h / Jeudi et samedi : 8 h 30 à 12 h

Pour rencontrer le maire et ses adjoints sur rendez-vous, merci de contacter le secrétariat

Horaires particuliers d'été : merci de vous référer aux informations figurant sur nos sites